



POLITIQUE DE TARIFICATION, PAIEMENT ET REMBOURSEMENT 2017-2018

1. TARIFICATION

1.1 Frais d'affiliation (1 fois par année du 1^{er} septembre au 31 août 2018)

Programme	Âge au 1 ^{er} sept. 2017	Frais
École de natation « la Voie Olympique (y compris le t-shirt)	s/o	15 \$
Initiation à la natation de compétition et compétitifs	8 ans & moins	59 \$
	9-10 ans	79 \$
	11-14 ans	106 \$
	15 ans & +	126 \$
Natation pour adultes	compétitif	35 \$
	non-compétitif	60 \$

1.2 Frais d'entraînement

Groupe	Frais d'entraînement à la session (payable à l'inscription)	Frais d'entraînement annuel (payable en 9 versements)
École de natation « la Voie Olympique »	65 \$ **	s/o
Relève – bronze – 2 fois par semaine (45 min)	200 \$ **	s/o
Relève – argent – 2 fois par semaine (55 min)	250 \$ **	s/o
Relève – or – 3 fois par semaine (55 min.)	350 \$ **	s/o
Groupe d'âge 4		1 200 \$
Groupe d'âge 3		1 600 \$
Groupe d'âge 2 & 3 (ensemble et même horaire)		1 600 \$
Groupe d'âge 1		1 725 \$
Groupe d'âge 2		1 650 \$
Groupe d'âge 2 – sport-études primaire (transport entre école et piscine inclus car obligatoire)		1 650 \$ + 450 \$ pour transport
Senior ***		1 800 \$
Senior Haute Performance ***		1 850 \$
Perfectionnement 11-17		1 100 \$
Triathlon et Water-polo		1 000 \$
Adulte – 1 fois semaine		400 \$ *

Adulte – 2 fois semaine		700 \$ *
Adulte – 3 fois semaine et -		850 \$ *
Adulte – 4 fois semaine et +		1 000 \$ *

* L'abonnement annuel couvre de septembre 2017 à juin 2018 et ne comprend donc pas la session d'été.

** Pour les programmes de l'école de natation « la Voie Olympique » et les programmes « Relève », il y aura 3 sessions pendant l'année.

*** Le nageur senior qui nage également pour l'équipe collégiale, les Griffons, pourra recevoir un crédit correspondant au montant de la cotisation versée pour faire partie de l'équipe collégiale. Ce crédit sera déposé au compte Amilia sur réception du reçu de paiement.

Note : Natation Gatineau (NG) n'est pas responsable des fermetures occasionnelles de piscine. Natation Gatineau tente à chaque fois de trouver une piscine de remplacement, mais parfois le court préavis reçu de l'établissement ne lui permet pas de le faire.

1.3 Rabais sur les frais d'entraînement

1.3.1 Rabais familial (ne s'applique pas aux inscriptions à l'école de natation « la Voie Olympique »)

Un rabais de 10 % est accordé au 2^e membre et subséquents d'une même famille (père, mère et enfants). Le premier étant celui dont le programme a le coût le plus élevé.

1.3.2 Rabais en raison de l'âge

Un rabais de 20 % est accordé aux nageurs âgés de 60 ans et plus au moment de l'inscription.

1.3.3. Les rabais ne sont pas cumulatifs. Seul le plus avantageux pour le client s'applique.

1.4 Vêtements aux couleurs de Natation Gatineau

1.4.1 Les nageurs civils inscrits à un programme annuel recevront un maillot, un chandail et un casque de bain aux couleurs de Natation Gatineau si leur inscription a été complétée à la date suivante :

- Avant le 1^{er} septembre 2017, pour les nageurs inscrits à la saison précédente.
- Avant le 1^{er} octobre 2017, pour les nouveaux nageurs.

Ceux qui s'inscrivent après la date susmentionnée recevront un rabais de 50 % à l'achat de ces mêmes équipements.

1.4.2 Les nageurs adultes inscrits 3 fois par semaine ou plus recevront un maillot, un chandail et un casque de bain aux couleurs de Natation Gatineau si leur inscription a été complétée à la date suivante :

- Avant le 1^{er} septembre 2017, pour les nageurs inscrits à la saison précédente.
- Avant le 1^{er} octobre 2017, pour les nouveaux nageurs.

Ceux qui s'inscrivent après la date susmentionnée recevront un rabais de 50 % à l'achat de ces mêmes équipements.

1.4.3 Les nageurs civils inscrits au programme « Relève » pourront profiter d'un rabais de 50 % sur l'achat d'un maillot, d'un chandail et d'un casque de bain aux couleurs de Natation Gatineau (une fois par saison).

- 1.4.4 Les nageurs adultes inscrits une ou 2 fois par semaine pourront profiter d'un rabais de 50 % sur l'achat d'un maillot, d'un chandail et d'un casque de bain aux couleurs de Natation Gatineau.

1.5 Frais de compétitions –

Compétition	Total
Intra-murale non sanctionnée	15 \$
Inter-ligue ou Intra-club	35 \$
Invitation 1 jour (locale)	35 \$
Invitation 2 ou 3 jours (locale)	70 \$
Invitation 1 coucher	225 \$
Invitation 2 couchers	275 \$
Invitation 3 couchers	325 \$
Championnat provincial tenu à Gatineau	100 \$
Championnat 11-12 (extérieur)	290 \$
Championnat provincial AA	340 \$
Championnat provincial AAA (extérieur)	340 \$
Festival par équipe	340 \$
Coupe du Québec (extérieur)	340 \$
Championnat canadien de l'Est (Windsor)	Coût réel
Championnat canadien junior (Winnipeg)	Coût réel
Essais canadiens (Edmonton)	Coût réel
Championnat canadien senior (Montréal)	600 \$

1.5.1 Le coût d'une compétition comprend :

- le coût d'inscription à la compétition
- le coût du transport (s'il y a lieu)
- le coût de l'hébergement (s'il y a lieu)
- les dépenses des entraîneurs et des accompagnateurs
- le coût du « coaching » pendant la compétition
- le coût d'un t-shirt de compétition pour les championnats

Note : le coût des repas n'est pas inclus dans les coûts indiqués dans ce tableau. Celui-ci sera ajouté lorsque vous ferez l'inscription sur Amilia.

1.5.2 Pénalité pour inscription tardive

Une pénalité de 10 % sera appliquée à toute inscription effectuée via Amilia après la date limite des inscriptions pour cette compétition, pourvu qu'il soit encore possible de s'inscrire.

La date limite des inscriptions apparaît au calendrier des compétitions sur le site Web de Natation Gatineau.

1.5.3 Rabais familial

Un rabais de 10 % est accordé au 2^e membre et subséquents d'une même famille (membres habitant à la même adresse) participant à une même compétition ou à un championnat tenu dans la même période (hiver ou été). Le rabais sera accordé au(x) membre(s) dont le(s) coût(s) sera(ont) le(s) moindre(s).

L'inscription devra avoir été faite avant la date limite des inscriptions prévue au calendrier des compétitions.

Note : Il pourra arriver que le rabais familial ne soit pas calculé automatiquement au moment de l'inscription à la compétition. Dans ce cas, celui-ci sera calculé plus tard et un crédit sera ajouté au compte Amilia.

2. INSCRIPTION ET PAIEMENT

2.1 Mode d'inscription

L'inscription à toutes nos activités se fait via le système d'inscription en ligne Amilia : <https://app.amilia.com/login.aspx?organization=556>.

2.2 Mode de paiement

2.2.1 Tous les paiements doivent être faits via Amilia, par carte de crédit ou chèque électronique.

2.2.2 École de natation « la Voie Olympique »
Un paiement unique au moment de l'inscription sur Amilia.

2.2.3 Programmes Relève (bronze, argent, or)
Un paiement unique au moment de l'inscription sur Amilia.

2.2.4 Programmes compétitifs
Un paiement correspondant à 20 % au moment de l'inscription, suivi de paiements préautorisés s'échelonnant du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} mai 2018. Ces paiements seront programmés au moment de l'inscription sur Amilia.

2.2.5 Programme pour adultes
Un paiement initial de 20 % au moment de l'inscription, suivi de paiements préautorisés s'échelonnant du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} mai 2018. Ces paiements seront programmés au moment de l'inscription sur Amilia.

2.2.6 Paiement des frais de compétition ou autre article
Un paiement unique au moment de l'inscription sur Amilia.

2.3 Paiements refusés (carte de crédit, chèque ou chèque électronique)

2.3.1 Frais administratifs
Il y aura des frais d'administration de 20 \$ pour tout paiement refusé.

2.3.2 Récidive
Au 2^e paiement refusé, NG pourra exiger le paiement complet du solde du compte Amilia.

2.3.3 Changement à la carte de crédit – y compris la date d'expiration

Il est de la responsabilité du membre d'aviser NG (bureau@natationgatineau.ca) de tout changement à sa carte de crédit, y compris la date d'expiration, et ce, au moins 3 semaines avant le prochain paiement préautorisé.

Note : Lors d'un paiement refusé, le membre devra fournir tous les renseignements figurant sur sa carte de crédit ou ses renseignements bancaires afin que NG puisse reprogrammer les paiements préautorisés. Le membre n'a pas la possibilité de faire ces changements lui-même.

3. ANNULATION, ARRÊT DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

3.1 Remboursement des frais d'affiliation

Les frais d'affiliation ne sont pas remboursables.

3.2 Remboursement des frais d'entraînement

3.2.1 Abandon – programmes compétitifs et programme Adultes

Les cotisations ou frais d'entraînement sont remboursables au prorata de la période restant à la saison. Les cotisations sont basées sur une saison moyenne de 40 semaines. Le remboursement est calculé à compter du 1^{er} du mois qui suit immédiatement la réception de l'avis écrit de cessation ou de la date indiquée dans l'avis, si elle est plus tardive.

Note : Pour les nageurs qui ont reçu un maillot, un chandail et un casque de bain gratuits à l'inscription et qui annulent leur inscription, demandent un arrêt de paiement ou un remboursement avant le 1^{er} février 2018, la valeur de ces équipements sera déduite du montant à rembourser.

- **Aucune annulation, aucun remboursement ou aucun arrêt de paiement ne sera accordé après le 31 mars 2018.**

3.2.2 Arrêt temporaire pour blessure

Un crédit au compte Amilia pourra être accordé lorsqu'une blessure empêche un nageur de s'entraîner pendant plus d'un mois. Ce crédit sera calculé à compter de la date de réception d'un avis écrit indiquant que le nageur doit s'absenter. Un certificat médical est requis. Le crédit sera calculé au retour du nageur à l'entraînement et déposé au compte Amilia.

- **Ce crédit ne s'applique pas aux nageurs des programmes Sport-études primaire et secondaire**, car NG a l'obligation de poursuivre l'encadrement de ces nageurs, même lorsque blessés.

3.3 Remboursement des frais d'inscription à des compétitions

3.3.1 Frais d'inscription à des compétitions

Les frais d'inscription aux compétitions ne sont pas remboursables une fois la date limite des inscriptions passée, et ce, même lors des compétitions locales.

3.3.2 Frais de transport et hébergement

3.3.2.1 Pour les compétitions provinciales, en cas de maladie ou de blessure, les frais reliés au transport et à l'hébergement peuvent être remboursés. Un certificat médical peut être exigé.

3.3.2.2 Pour les compétitions nationales, en cas de maladie ou de blessure, les frais reliés au transport aérien pourront être remboursés si le Club est capable de se faire rembourser le coût du billet par le transporteur. Le coût pour l'hébergement pourra quant à lui être remboursable. Un certificat médical peut être exigé.

Note : Le remboursement sera considéré uniquement lorsqu'un avis écrit sera reçu avant le début de la compétition. Le remboursement sera déposé au compte Amilia.

3.4 Remboursement - École de natation « la Voie Olympique »

Une fois la session entamée, le coût de la session n'est pas remboursable.

3.5 Remboursement – Programme Relève (bronze-argent-or)

Une fois la session commencée, le coût de la session n'est pas remboursable.

3.6 Frais administratifs pour remboursement sur carte de crédit ou compte bancaire

Tout remboursement sera assujéti à des frais administratifs de 5 % du montant du remboursement, représentant les frais Amilia chargés pour ce remboursement.